

DÉCEMBRE 2022

RAPPORT DE RECHERCHE

N°52

Évaluation *ex ante* du Plan de Relance de
la Wallonie au regard des Objectifs de
développement durable

RÉSUMÉ

Le présent rapport est une évaluation *ex ante*, qui s'inscrit dans le programme d'évaluation du Plan de Relance de la Wallonie (PRW). Cette évaluation tente d'identifier les effets attendus (escomptés ou non) du PRW, mais également les mécanismes par lesquels ces effets pourraient s'opérer, en prenant comme référentiel le cadre internationalement reconnu des Objectifs de développement durable (ODD). L'évaluation entend ainsi fournir au Gouvernement wallon et à tous les acteurs et actrices intéressés des connaissances utiles pour mener au mieux le PRW vers ses objectifs.

Sur le plan méthodologique, l'évaluation s'est construite sur une consultation d'experts et expertes de type Delphi. Cette approche participative a permis de croiser des expertises d'horizons divers, nécessaires pour embrasser la diversité des thématiques couvertes par le PRW. Elle a également permis de rencontrer le second objectif de cette évaluation, à savoir amener les forces vives de la Wallonie à sortir d'une réflexion en silo et à s'approprier le cadre des ODD.

L'évaluation a mis en évidence, sans toutefois prétendre à l'exhaustivité, une large palette d'effets attendus, par objectif stratégique et pour le PRW dans son ensemble, avec une attention particulière aux projets repris dans les programmes d'actions prioritaires (PAP). Elle permet de tirer des enseignements sur les réponses adressées par le PRW au triple enjeu – économique, social et environnemental – ainsi qu'en matière de gouvernance publique. La concrétisation des différents effets attendus dépend à présent de la mise en œuvre des projets et de l'évolution du contexte dans lequel le PRW se déploie.

Cette évaluation, d'autant plus si on la considère en parallèle de diagnostics ou de tableau de bord de suivi sur la situation économique, sociale et environnementale en Wallonie, attire l'attention sur des signaux, tant positifs que négatifs, par rapport aux 17 ODD. Elle peut alors constituer un outil pour baliser des priorités, dans un contexte fragile et en évolution, afin de poursuivre les progrès vers plus de développement durable.

Muriel FONDER (IWEPS)
Virginie LOUIS (IWEPS)
Mathieu MOSTY (IWEPS)
Isabelle REGINSTER (IWEPS)